



Convention collective non respectée! salaire

Par **Grafist3D**, le **04/05/2009** à **18:23**

Bonjour,

Je suis salarié depuis plus de 4 ans dans un cabinet d'Architecture.

J'ai suivi une formation diplômante au cour de ses années et j'ai obtenu ce diplome (DU IC).

Mon niveau correspondait a un coeficient 220 (avant), celon la convention collective des Architectes, maintenant avec ce nouveau diplome, mon niveau correspond au coeficient 300!

Mais mon patron ne veut pas m'augmenter, car son comptable lui a dis qu'il ne faisait pas assé de bénéfice, pour pouvoir me payer ce salaire.

Que puis-je faire?

Quel recours?

Quel obligations?

Merci d'avance, cordialement...